

Questionnaire supplémentaire

Coûts accessoires

Projet : _____

Seuls les éléments suivants sont assurés par l'avenant des coûts accessoires. La couverture pour les coûts accessoires s'applique seulement aux coûts et frais additionnels actuellement engagés par le propriétaire du projet assuré, en conséquence de la perte matérielle directe ou de dommages par ailleurs assurés aux termes de la police.

1. Les frais financiers :

- Commission d'engagement : _____
- Commission de confirmation : _____
- Lettres de crédit : _____
- Loyer foncier : _____
- Commission sur prêt à la construction : _____

2. Les frais d'intérêt additionnels : _____

3. Les frais de location et de promotion : _____

4. Les frais juridiques et comptables : _____

5. Les coûts de portage divers : _____

Total : _____

Définitions

Commission d'engagement est définie comme une commission exigée par les institutions financières pour examiner les renseignements sur le projet afin d'évaluer la viabilité de celui-ci.

Commission de confirmation est définie comme la somme exigée par les institutions financières pour maintenir une offre de prêt de sorte que les fonds demeurent disponibles pour le projet et ne soient pas consentis à d'autres personnes.

Loyer foncier est le loyer que les propriétaires fonciers voisins peuvent exiger en contrepartie de l'utilisation de leurs terres ou du droit de les traverser.

Commission sur prêt à la construction est définie comme les coûts additionnels engagés pour restructurer des prêts nécessaires à l'achèvement de la construction.

Frais d'intérêt additionnels sont les sommes exigées par les prêteurs pour consentir ou renouveler des prêts nécessaires à l'achèvement du projet assuré, y compris le financement des réparations ou de la reconstruction à la suite d'un sinistre assuré.

Frais de location et de promotion sont les frais engagés pour la renégociation des baux et la remise en marché du projet assuré en raison de la perte de locataires et d'acheteurs résultant d'un retard dans l'achèvement du projet assuré au-delà de la date d'achèvement stipulée.

Frais juridiques et comptables sont les coûts engagés pour les arrangements de refinancement, la comptabilité nécessaire à la restructuration du financement et le travail juridique nécessaire à la rédaction de nouveaux documents.

Coûts de portage divers se limitent à l'impôt foncier, les permis de construction et les primes d'assurance.

Propriétaire du projet assuré dans le contexte de cet avenant signifie seulement les personnes ou entités qui sont à la fois propriétaires du Projet assuré et qui sont énumérés parmi les Assurés désignés ou les Assurés additionnels décrits aux Conditions particulières de la police.

Veillez noter que les honoraires des architectes et ingénieurs sont considérés des coûts de base aux fins de l'avenant des coûts accessoires.

Signature

Date (jj/mm/aaaa)